

INTERDIT À LA REPRODUCTION



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

Les Chambres d'agricultures

Missions et chiffres clés

Les Chambres d'agriculture

Sont des institutions professionnelles reconnues par la loi comme établissements publics

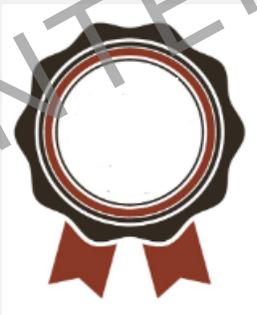
Pilotées par des élus professionnels, elles représentent les principaux acteurs du secteur agricole, rural et forestier



Elles bénéficient de l'autonomie administrative
Elles sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics

1^{er} réseau de conseil agricole et territorial certifié

Les Chambres sont présentes sur l'ensemble du territoire français, aux niveaux départemental, régional et national, y compris en Outre-mer



Ce document, propriété de Fabrice Riquier, est interdit à la reproduction

Les Chambres d'agriculture sont investies de 4 missions

Définies dans le Code rural
(art. L510 1 CRPM)

Missions des Chambres d'agriculture

1. Contribuer à la **performance** économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
2. Accompagner, dans les territoires, la **démarche entrepreneuriale et responsable** des agriculteurs, ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi
3. Contribuer au **développement durable** des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique
4. Assurer une **fonction de représentation** auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Institutions professionnelles reconnues par la loi comme établissements publics, les Chambres d'agriculture disposent d'une large autonomie pour conduire des projets, des actions et des analyses au bénéfice des agriculteurs dans tous les territoires



DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES



**APPUYER ET CONSEILLER
LES ENTREPRISES
AGRIQUES**



**MOBILISER
LA RECHERCHE
ET TRANSFÉRER LES
PRATIQUES INNOVANTES**



**ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT DES
PROJETS DE TERRITOIRE**



LA REPRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE,
PORTE-PAROLE DE L'AGRICULTURE



LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE, INTERLOCUTEUR
PRIVILÉGIÉ DES POUVOIRS PUBLICS



Les avis des Chambres d'agriculture s'appuient sur leur capacité d'expertise indépendante. Ils sont pris à la majorité absolue, au cours de sessions auxquelles participe l'ensemble des élus.

La Chambre d'Agriculture et la filière équine

Conseil individuel (étude de projet, bâtiment, coût de production, accompagnement à l'installation, etc)

Organisation de formations collectives sur divers thèmes (économiques, techniques (alimentation, pâturage, bâtiment), etc)

Représentation de la filière équine auprès des pouvoirs publics et collectivités territoriales

Participation à diverses études sur la filière équine avec nos partenaires régionaux et production de références locales dans le cadre du Réseau national de REFErences
(Réseau Economique de la Filière Equine)

Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités

Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un établissement public au service des agriculteurs et des territoires

Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

Merci de votre attention



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

Ce document, propriété de Fabrice Riquier, est interdit à la reproduction